

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
18 décembre 2019

PUBLIE LE : 30 DEC. 2019

Délibération n°181219-12 : Modification de participation à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO Natation)

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Benoît Burgaud** 1^{er} Vice-président du syndicat intercommunal, en l'absence de Monsieur Le Président.

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Présents

AIGREMONT	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Absents excusés

AIGREMONT	Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Lionel LIOTIER, DELEGUE SUPPLEANT Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

Communes non représentées

CHAMBOURCY, LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

PISCINE/CS-181219-12

OBJET : MODIFICATION DE PARTICIPATION A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LE CERCLE DES NAGEURS DE L'OUEST (CNO NATATION)

RAPPORTEUR : Monsieur BURGAUD, Vice-président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code du Sport ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

CONSIDERANT que le 24 septembre 2019, le comité a autorisé le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association CNO Natation, dans le cadre de la mise à disposition de créneaux de lignes d'eau par le Dôme de Saint-Germain ;

CONSIDERANT que cette convention prévoyait une participation de 45 000 euros forfaitaire à la charge de l'association ;

CONSIDERANT que depuis le vote, le Cercle des Nageurs de l'Ouest a interpellé le syndicat et l'a informé ne pas avoir anticipé l'obligation de prendre un commissaire aux comptes ainsi qu'une légère baisse de certaines subventions due à la valorisation financière des créneaux mis à disposition et non payés par l'association (subvention indirecte) ;

CONSIDERANT les difficultés financières de gestion susvisées de l'association pour la saison 2019-2020, il est proposé une réduction forfaitaire de 12 000 euros, du montant initial prévu dans la convention, et de ramener sa participation à 33 000 euros.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE une réduction forfaitaire de 12 000 euros, du montant initial prévu dans la convention d'objectif et de moyens.

AUTORISE le Président à signer tout document afférent.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **27 DEC. 2019**

Transmis en Préfecture et affiché le **30 DEC. 2019**

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal